



CONSEIL COMMUNAL  
DE BASSINS



## Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 03 septembre 2020

L'assemblée est convoquée le jeudi 3 septembre 2020 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. Réponse à l'interpellation « subvention exceptionnelle versée en 2019 à la Piscine de Bassins S.A »
4. Réponse à la motion de Denis Currat ;
5. **Préavis n° 04/2020** - Demande d'annulation de créance de CHF 600'000.- en faveur de la piscine de Bassins S.A au moyen d'un emprunt financier de CHF 0.- ;
6. **Préavis n° 05/ 2020** - Etablissement d'un règlement communal de gestion du fonds en matière d'énergie renouvelable ;
7. **Préavis n° 06/2020**- Rapport de gestion ;
8. **Préavis n° 07 /2020** - Comptes 2019 ;
9. Réponse à l'interpellation « sur le projet de constructions au centre du village » ;
10. Nomination du bureau ;
11. Nomination de la commission de gestion ;
12. Nomination de la commission des finances ;
13. Propositions individuelles ;
14. Divers.

L'assemblée est présidée par François Martignier. Les scrutatrices sont Nathalie Badertscher et Frédérique Zesiger-Schaerer. Le secrétaire est Karim Donnet.

L'appel fait constater la présence de 22 conseillers. 14 conseillers sont excusés, l'un d'entre eux est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 12 voix.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.



## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 :**

Didier Lohri demande une correction au point 12 : la motion Currat a bien été appuyée par des conseillers et transmise à la municipalité. Ce n'est pas l'heure tardive qui est en cause. Cette modification est approuvée par 13 personnes. Ensuite, le PV modifié est accepté à l'unanimité des conseillers présents, avec remerciements à son auteur.

Le Président a rappelé lors des dernières assemblées que les Conseillers qui désirent que leur intervention soit écrite sur le P.V. doivent le dire quand ils prennent la parole, et si le texte est long, de le remettre par écrit au secrétaire. Personne n'a fait usage de cette possibilité lors de cette assemblée.

## **2. Communication du bureau et de la municipalité**

Vous trouverez les communications de la municipalité dans le document annexé faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

Voici les infos du Président

Le bureau du Conseil a pris connaissance du Bassinfo de juillet concernant la mise en faillite de la piscine :

- On ne veut pas agrémenter la polémique ;
- On n'est pas d'accord ;
- On regrette la manière dont les choses se sont déroulées ;
- Tout le monde est élu pour défendre les intérêts de la collectivité publique ;
- On est dans un pays démocratique, chacun peut s'exprimer.

Le 6 octobre, je vais suivre un cours sur « Droits de propositions de Conseillers communaux et généraux »

Je préparerai un pense-bête sur la procédure à suivre pour les interpellations, motions et postulat et autres propositions, ainsi, on aura une bonne base.

Au nom du Conseil, je remercie vivement notre boursière, Mme Liliane Malherbe qui prend sa retraite. Elle a toujours été agréable, coopérante et efficace. Je lui souhaite une belle retraite avec tous mes vœux de santé à Gimel.

Sortie du Conseil

En raison du COVID, Le bureau décidera de son éventuelle organisation au printemps prochain.



### **3. Réponse à l'interpellation « subvention exceptionnelle versée en 2019 à la Piscine de Bassins S.A »**

Voir document annexé au courrier qui vous a été adressé. Aucun conseiller n'a souhaité déposer une résolution.

### **4. Réponse à la motion de M. D. Currat**

La réponse de la municipalité fait partie intégrale de ce PV.

Notre syndic demande au conseil de prendre position sur cette réponse, et demande l'avis de Denis Currat.

La volonté de la municipalité est d'apaiser et de clore ce débat en fournissant toutes les informations nécessaires. Bernard Treboux comprend cette volonté, mais conteste les chiffres fournis sans vouloir entrer dans un débat juridique.

Nicolas Sudan demande si cette motion doit être classée ou renvoyée à la municipalité.

Corine Ruchat demande que des compléments d'informations soient fournis.

Didier Lohri rappelle que « Piscine de Bassins SA » est une société anonyme et n'est pas soumise aux mêmes règles qu'une entité communale. Il affiche l'organigramme de la procédure de traitement d'une motion en vigueur ainsi que l'ancien.

8 conseillers sont d'accord de clore cette affaire, contre 1 qui refuse.

### **5. Préavis n° 04/2020 - Demande d'annulation de créance de CHF 600'000.- en faveur de la piscine de Bassins S.A au moyen d'un emprunt financier de CHF 0.- ;**

Ce préavis ne fait plus sens puisqu'il est impossible d'avoir deux exercices déficitaires, même par suite de la pandémie du COVID19, et que la fiduciaire se doit de signaler la situation conformément à l'article 725 C.O. Même si le préavis devait être accepté, cela ne suffirait pas à éviter la faillite. En accord avec la fiduciaire et les banques, la municipalité retire son préavis.

### **6. Préavis n° 05/ 2020 - Etablissement d'un règlement communal de gestion du fonds en matière d'énergie renouvelable ;**

Denis Currat, en l'absence d'Anne Treboux, donne lecture des conclusions de la commission ad hoc. Les conclusions de la commission d'urbanisme sont lues par Guillaume Hayoz,

Le syndic répond que la municipalité souhaite que le conseil refuse ce préavis, compte tenu des



difficultés et des taxes générées. Elle ne souhaite plus débattre sur ce sujet et propose de se référer au Canton sur le plan juridique.

**Les amendements proposés par la commission récoltent les votes suivants :**

Amendement N° 1 : 1 oui 10 non

Amendement N° 2 : 5 oui 6 non

Amendement N° 3 : 1 oui 6 non

Amendement N° 4 : 2 oui 9 non

Amendement N° 5 : 6 oui 4 non : l'amendement est accepté

Amendement N° 6 : 4 oui 6 non

Amendement N° 7 : 7 oui 4 non : l'amendement est accepté.

Conformément au règlement, les amendements ont été votés l'un après l'autre avant le vote sur le préavis lui-même.

Le conseil, suivant en cela la proposition de la municipalité, balaye le préavis par 17 voix contre 1, le reste étant des abstentions.

**7. Préavis n° 06/2020- Rapport de gestion ;**

La commission de gestion refuse de donner décharge à la municipalité pour sa gestion en 2019, arguant d'un manque de transparence, voire d'opacité concernant la piscine.

Le syndic répond que la municipalité ne souhaite pas continuer la polémique à ce sujet, mais qu'elle regrette ce qui ressemble à un carton jaune dans le football. Le document municipal remis aux conseillers fait partie du procès-verbal du conseil communal. Il laisse le conseil libre de son choix, mais trouve dommage que tout le travail effectué en 2019 soit ainsi dénigré en bloc.

Le préavis mis au vote est refusé par 12 non contre 9 oui et 1 abstention.

**8. Préavis n° 07 /2020 - Comptes 2019 ;**

Les conclusions du rapport sont lues par M. Schorr, dont Didier Lohri commente les différents points. Là aussi, la municipalité ne souhaite pas faire débat, se soumet au vote du conseil, et demande que les documents de la municipalité soient joints au procès-verbal.



Le préavis est approuvé par 18 oui contre une seule opposition.

### **9. Réponse à l'interpellation « sur le projet de constructions au centre du village » ;**

Personne n'a souhaité une résolution à ce sujet.

### **10. Nomination du bureau ;**

Présidence : François Martignier souhaite poursuivre à ce poste et, sans adversaire, il est réélu par acclamation.

Vice-présidence : Nicolas Sudan rempile et est également réélu par acclamation.

2ème vice-présidence : Reto Gothsch s'était déclaré volontaire pour continuer, mais en raison de son absence considérée par Bernard Treboux comme rédhibitoire, il ne sera élu que lors de la prochaine assemblée.

Scrutatrice : seule Frédérique Zesiger-Schaerer se propose de continuer et est élue par acclamation

Scrutatrice suppléante : seule Nathalie Badertscher se présente et est élue par acclamation.

Il restera à compléter cette équipe du bureau lors de la prochaine assemblée.

### **11. Nomination de la commission de gestion ;**

Sont élus les candidats suivants :

- Fabienne Gregersen
- Denis Currat
- Elena Sagalaeva
- Anne-Marie Badel
- Guillaume Hayoz

### **12. Nomination de la commission des finances ;**

Sont élus :

- Nathalie Guignard Pidoux
- Denis Currat
- Bernard Treboux



Et après quelques ergotages, le conseil décide par 18 voix que :

- Anne Genevay Bolay
- Gian Reto Gothsch

pourront être élus in-absentia.

### 13. Propositions individuelles ;

Aucune proposition écrite n'est parvenue au bureau du conseil

### 14. Divers ;

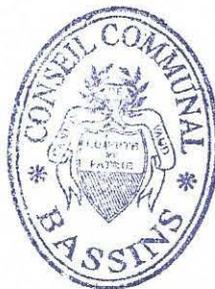
Bernard Treboux demande pourquoi des dames compétentes ont été remplacées par des petites jeunes au sein de l'UAPE. M. Merlanti précise que la part communale des coûts ne pouvant être modifiée, il a proposé une diminution de la rémunération des mamans de jour.

A Guillaume Hayoz qui s'enquiert des travaux dans le village, il est répondu qu'il s'agit de travaux de raccordement de Swisscom et que des infos ont été envoyées aux utilisateurs de la messagerie Bluewin concernant ces travaux sur la fibre optique.

La séance est levée à 22h 15.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal